



Appel à propositions de partenariats scientifiques Pelagos Programme de recherche 2021-2023

Sanctuaire Pelagos - Partie française
Ministère de la Transition écologique

*Affaire suivie par le Parc national de Port-Cros (04.94.12.82.30)
au titre de sa mission d'animation de la Partie française du Sanctuaire*

Contacts : Alain BARCELO (alain.barcelo@portcros-parcnational.fr)

Marion PEIRACHE (marion.peirache@portcros-parcnational.fr ; après le 22 mars)

Magalie ALAPHILIPPE (pelagosfrance@portcros-parcnational.fr)

I - Historique

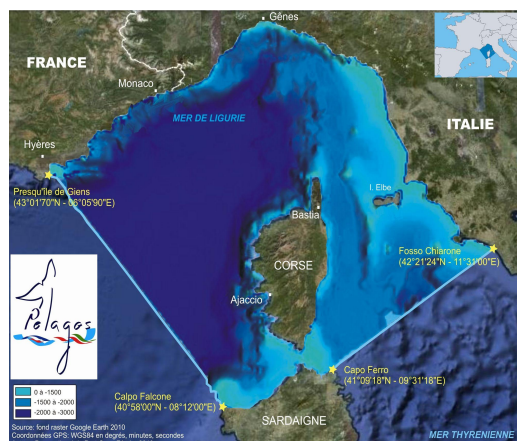
Le Sanctuaire Pelagos est une zone maritime de 87 500 km² qui fait l'objet d'un Accord entre la France, l'Italie et Monaco pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

Il héberge un capital biologique de haute valeur patrimoniale qui se traduit par la présence régulière de huit espèces de cétacés. Il s'agit aussi d'un espace dédié à la concertation, pour que les nombreuses activités humaines puissent coexister en harmonie avec le milieu naturel sans compromettre la survie des espèces présentes, ni la qualité de leurs habitats.

II - Enjeux et objectifs de l'appel à propositions

En 1999, le Parc national de Port-Cros s'est vu confier, par le Ministère chargé de l'écologie, la mission d'animer la Partie française du Sanctuaire Pelagos.

Cinq programmes de recherches triennaux, financés par le Ministère, se sont étalés sur les périodes 2003-2005, 2007-2009, 2010-2012, 2014-2016, 2017-2019, complétés par un programme annuel en 2013. Ils ont permis d'acquérir et d'approfondir les connaissances relatives à la biologie des espèces et à l'impact des activités humaines.





Les thématiques des programmes de recherche doivent s'inscrire dans le cadre imposé par le **plan de gestion** de l'Accord. Pour approfondir les connaissances déjà acquises sur les thématiques énoncées par le plan de gestion, mais aussi pour conserver la dynamique d'actions initiées par les partenaires, il est fondamental de maintenir l'effort de recherche.

III- Principe du partenariat scientifique

Le Sanctuaire Pelagos a notamment pour vocation de **soutenir la recherche**, dans le but d'améliorer la connaissance des mammifères marins, de comprendre les contraintes qui s'attachent aux activités humaines qui ont un impact, direct ou indirect, sur leurs conditions de vie et, lorsque cela est possible, de proposer des mesures de gestion.

A l'issue du programme 2021-2023, les résultats acquis seront réinvestis dans des **orientations de gestion**, pour une meilleure adaptation des mesures prises par l'Etat et ses partenaires, pour la conservation des mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos.

Les budgets pour répondre à l'ensemble des besoins de recherche sont **limités**. C'est pourquoi la Partie française souhaite élaborer des **partenariats** auprès de laboratoires de recherche, d'équipes universitaires ou de chercheurs indépendants pour répondre à ses besoins.

Ce partenariat implique une **mise en commun** des moyens financiers, humains et matériels pour réaliser ces recherches. Les données issues de ces études et recherches auront vocation à court terme à entrer dans le **domaine public**, après l'étape de valorisation sous forme de publications scientifiques.

IV- Les thématiques retenues pour cet appel à propositions de partenariats scientifiques

Des thématiques prioritaires ont été définies selon plusieurs critères et notamment : du niveau de connaissances des espèces et des activités humaines, des menaces potentielles sur les espèces, des priorités de la Partie française, de l'urgence de la thématique, des risques intrinsèques des études, le tout en lien étroit avec l'intérêt tripartite.

Les sujets de recherche proposés pourront se rapporter, ou non, à ces thématiques.

L'appel à partenariats 2021-2023 vise à acquérir des connaissances approfondies sur les thématiques suivantes :

- 1) Réflexion pour la création d'un réseau acoustique dans les AMP de la zone Pelagos France.
Etat des lieux et inventaire des réseaux existants et des données déjà acquises et non traitées.
Nécessité éventuelle de l'acquisition de données complémentaires le cas échéant.
Etude de faisabilité approfondie et préconisations pour la mise en place d'un Réseau.
Evaluer la pertinence de la méthode pour les gestionnaires d'AMPs, développer des indicateurs qui répondent aux besoins des gestionnaires et identifier les sites pour immerger les hydrophones dans le réseau d'AMPs françaises de Pelagos.
- 2) Pertinence de l'utilisation de l'ADNe à l'échelle du Sanctuaire pour répondre à ses besoins de connaissances scientifiques et/ou de gestion.
 - a) Etude de faisabilité.



- b) Mise en pratique opérationnelle de méthodes utilisant l'ADNe suite aux orientations de l'étude de faisabilité. Formulation de propositions de gestion.
- 3) Contre-minages et mammifères marins.
 - a) Accompagnement scientifique pour suivre et évaluer les impacts et proposer toute mesure d'atténuation.
 - b) Recherche d'informations sur les pollutions générées par les munitions non contre-minées.
 - c) Analyse des contextes dans d'autres pays pour avoir l'impact de ces opérations, les mesures d'effarouchement mises en œuvre et les mesures de mitigation associées.
 - 4) Synthèse des données d'abondance et de distribution des espèces (données françaises, monégasques et italiennes depuis les années 1990s) en lien avec la tendance des pressions (données collectées depuis 10/15 ans). Comparaison avec les données acquises durant le confinement. Formulation de propositions de gestion.
 - 5) Abondance et distribution du dauphin de Risso au sein du Sanctuaire Pelagos.
 - 6) Observe-t-on une évolution récente du régime alimentaire des cétacés au sein de Pelagos ?
 - 7) Comment mieux mobiliser les parties prenantes (associatifs, scientifiques, socioprofessionnels, institutionnels, grand public, scolaires, élus, etc.) et les associer aux objectifs et mesures de gestion du Sanctuaire ? Comment mieux valoriser et exploiter les résultats/suivis/travaux de recherche scientifique effectués dans Pelagos ?

V - Modalités de candidature et contenu du dossier

Le dossier doit être rédigé en langue française, transmis par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par courriel avec accusé de réception.

Les propositions de recherches scientifiques doivent obligatoirement présenter les informations suivantes :

- Généralités :
 - porteur de l'étude ;
 - partenariats ;
 - description.
- Objectif(s) de l'étude :
 - transcription de(s) l'objectif(s) ;
 - résultats attendus ;
 - intérêts de l'étude, apport de connaissances attendu.
- Méthodologie :
 - description globale de la méthode ;
 - objectifs chiffrés (effort de prospection prévu, utilisation de données existantes, durée envisagée des missions, etc.) ;
 - moyens envisagés (logistique humaine et matérielle, méthodes statistiques) ;
 - calendrier de l'étude.
- Niveau de risque encouru par l'étude :
 - collecte des données ;



- logistique ;
- méthodologie prévue.

Budget :

- description détaillée du budget.

Suite à une période de publicité du 22 janvier au 22 février 2021, les dossiers de candidature pourront être envoyés à l'adresse suivante :

Parc national de Port-Cros
181 Allée du Castel Sainte-Claire
BP 70220
83406 Hyères Cedex.

Les partenariats pourront être engagés dès le 23 février 2021 et jusqu'à la fin du triennal.

VI - Le choix des partenariats

Le choix des sujets de recherche qui seront financés sera réalisé sur la base de la notation des critères listés ci-dessous. Un coefficient de pondération est appliqué à chaque critère de façon à orienter les sujets qui correspondent aux attentes de la Partie française.

L'examen des propositions sera réalisé par le Point Focal National et l'équipe d'animation de la Partie française, éventuellement assistés par des experts extérieurs indépendants.

Critères de choix

1. Priorité de Pelagos France pour le sujet de l'étude
2. Pertinence scientifique du projet d'étude
3. Composition et expérience des équipes de recherche sur la thématique concernée
4. Publications scientifiques sur le sujet dans des revues internationales à comité de lecture
5. Ambition de l'étude, niveaux des objectifs fixés, clarté et précision des objectifs fixés
6. Risque de l'étude à ne pas satisfaire les objectifs fixés
7. Contribution financière, humaine, matérielle et technique de l'équipe au programme
8. Communication et valorisation prévues des résultats du projet

VII - Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du partenariat

La volonté de partenariat d'un organisme, pour une ou plusieurs thématiques, sera formalisée par le dépôt d'un projet d'étude ou de recherche.

Le contenu de l'étude ou de la recherche pourra de ce fait, si l'animateur de la Partie française de Pelagos accepte directement un projet, faire l'objet d'un conventionnement s'appuyant sur un cahier des charges, ou être élaboré conjointement par les deux partenaires à l'issue d'une démarche de collaboration et d'échanges. Un regroupement de partenaires pourra s'effectuer lors de ces discussions partenariales.

La Partie française de Pelagos se gardera le droit de ne pas poursuivre un partenariat pressenti ou étudié, avant conventionnement, ou privilégier tel ou tel partenariat en fonction des besoins d'études et de recherches et de l'adéquation des propositions aux attendus.

Son engagement dans le partenariat sera marqué par la mise à disposition éventuelle de moyens :

- **humains** (agents de terrain formés à l'observation ou faisant partie de réseaux, personnels des Services Connaissance pour la gestion de la biodiversité, Systèmes d'Information, Communication, pilotes d'embarcations, etc.),
- **matériels** (embarcations, véhicules, hébergements gratuits ou à tarif préférentiel, moyens informatiques, GPS, etc.),
- **financiers**.

Cette implication sera évaluée au cas par cas et dépendra des possibilités de l'animateur de la Partie française et du niveau de disponibilité des hommes et du matériel.

Le Responsable du Service connaissance pour la gestion de la biodiversité,

Alain BARCELO

